

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1106)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL299

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 30 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cohérence avec la position exprimée lors de la première lecture à l'Assemblée nationale, votre rapporteure propose de supprimer ces dispositions relatives au renforcement de la prévention des mariages présumés frauduleux.